

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°2017-120 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Les psychologues de l'éducation nationale de classe normale dont les noms suivent sont nommés psychologues de l'éducation nationale hors classe à compter du 1er septembre 2022 ;

NOM	PRENOM	DISCIPLINE	AFFECTATION
AZUELOS	XAVIER	EDA	Ecole élémentaire publique Ernest Renan Toulouse
CAMPANELLA	GRAZIA	EDA	Ecole primaire publique Génibrat Fontenilles
CHAMBERT	VIVIANE	EDA	Ecole élémentaire publique Figeac
CLARENS	SARAH	EDA	Circonscription TARBES ASH SEMEAC Tarbes
COSTE PRADEL	CAROLINE	EDA	Ecole élémentaire Groupe 1 Lucien Goron Foix
DROUET-PELLETIER	ISABELLE	EDA	Ecole élémentaire publique Jules Ferry Condom
FERTANI	AGNES	EDA	Ecole primaire publique Sept-deniers Toulouse
GENEVIEVE	MAGALI	EDA	Ecole élémentaire publique La Résidence Saint-Gaudens
PAPIER	SYLVIE	EDO	CIO de Montauban
PAREJA NOVAK	SYLVIA	EDA	Ecole élémentaire publique Pasteur Fleurance
PENENT	BERNADETTE	EDO	CIO de Muret
ROYER	HELENE	EDA	Ecole élémentaire publique René Cassin Blagnac
TOLOSA	ISABELLE	EDO	CIO de Foix

Part des femmes parmi les promouvables : 87,14%

Part des hommes parmi les promouvables : 12,86%

Part des femmes parmi les promus : 92,31%

Part des hommes parmi les promus : 7,69%

Fait le 30 mai 2022

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Pour le recteur et par délégation,
Pour le secrétaire général empêché,
Le secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Laurent MACH